

Se définissant comme « une modeste retraitée du Mississippi », Lindy Lou sillonne aujourd'hui les États-Unis, la France et bientôt la Belgique et bientôt la Belgique à l'invitation des défenseurs des droits de l'homme.

Antonin Weber/Hans Lucas pour La Croix

Lindy Lou Isonhood

Militante contre la peine de mort

Lindy garde toujours dans la porte avant de son 4X4 un petit revolver, vestige de son passé dans la garde nationale. Elle a souvent voté pour le parti Républicain, « une évidence », à l'entendre, dans son coin reculé du Mississippi. Quant à son éducation, dans la religion « baptiste conservatrice », elle n'en a longtemps retenu que la loi du Talion. Alors, lorsqu'elle s'est retrouvée à siéger aux assises il y a vingt-cinq ans, elle a voté comme le reste du jury. Et expédié l'accusé sur la chaise électrique. Lindy Lou Isonhood, une certaine idée de l'Amérique.

C'est pourtant la même qui sillonne aujourd'hui les États-Unis, la France et bientôt la Belgique à l'invitation des défenseurs des droits de l'homme. La retraitée émerge désormais dans le camp abolitionniste. Depuis quand ? « Au fond, je suis devenue anti-peine de mort dès le lendemain du verdict, raconte-t-elle. Mais je ne l'ai compris que bien plus tard. » C'est cette mue saisissante qui lui vaut, aujourd'hui, d'être sollicitée par les ONG.

Le 23 juin 1994, Lindy Lou Isonhood griffonne, vite et mal, « death » sur le bout de papier que lui tend le président du jury. Elle condamne Bobby Wilcher – jugé pour un double assassinat – à la peine capitale. L'accusé s'est à peine défendu. Pas un regard pour le tribunal, aucun affect, encore moins de remords. Les jurés « votent » la mort au premier tour de table. Lindy assure « s'être détestée » à ce moment-là. « Ma tête votait la mort, mon cœur plaçait pour la vie », se souvient-elle. « J'ai pleuré, ça oui ! Mais ne me suis pas levée pour dire : "Ne l'exécutons pas, optons pour la perpétuité !" Il aurait suffi qu'un seul d'entre nous le fasse. »

La sentence prononcée, la mère de famille reprend sa vie, mais ni



Lindy Lou Isonhood a voté en 1994 la condamnation à mort d'un prévenu. Devenue depuis une opposante résolue à la peine capitale, elle s'est mise en tête de retrouver les jurés ayant siégé à ses côtés pour les confronter à leur verdict.

hood, viscéralement croyante, tentera de le « rapprocher de Dieu », histoire « d'être sauvé dans la vie d'après ». Peine perdue : le détenu reste hermétique. Il avoue même à sa visiteuse déchirer les pages de la Bible – les plus fines qu'il ait sous la main – pour se rouler des cigarettes. « Un jour, il m'a dit : "En ce moment, je fume le livre d'Isaïe" », sourit-elle derrière ses sages lunettes. Elle ne s'offusque pas. « Je lui ai simplement dit : "Tu l'as lu au moins avant ?" » Ils ont ri. Elle fut son dernier parole. Booby Wilcher fut exécuté le 18 octobre 2006.

L'histoire aurait pu s'arrêter là. Mais non. La retraitée se met en tête de retrouver les onze jurés ayant siégé à ses côtés. Un road trip en forme de catharsis. « Je voulais comprendre comment on en était arrivé là. Savoir comment ils avaient vécu avec ce poids. » Une manière de prendre la parole, même avec vingt-cinq ans de retard. Et d'instruire le procès de la peine capitale. « Je n'accuse personne, je pose surtout des questions », nuance-t-elle. Une démarche diversement accueillie, comme en témoigne le documentaire de Florent Vassault (1). Certains jurés sont hantés par le verdict, d'autres se sont fossilisés dans leurs certitudes. D'autres encore s'interrogent pour la première fois face à elle. « Je jette des petits cailloux à l'eau en espérant que l'onde se propage. »

Militante ? Le mot l'impressionne. « Vous savez, je ne suis qu'une modeste retraitée du Mississippi ». Elle laisse aux autres les slogans et les têtes de cortège, préférant questionner plutôt qu'asséner. Autour d'elle, la peine capitale fait débat. Plusieurs États américains y ont renoncé. Si l'opinion publique reste acquise au châtiment suprême, le camp abolitionniste gagne du terrain. Même dans les coins les plus reculés du Mississippi. Lindy Lou Isonhood, un condensé d'Amérique.

Marie Boëton

(1) Lindy Lou, jurée numéro 2, de Florent Vassault, documentaire (1 h 24) en salle à partir d'aujourd'hui.

La mort dans l'âme

la routine hypnotique du quotidien, ni le soutien des siens ne lui permettent de tourner la page. « Je m'enfermais des heures entières à pleurer dans la chambre. » La dépression gagne, la culpabilité prend doucement ses quartiers. Acculée, et presque malgré elle, Lindy Lou

Isonhood se met à douter. « J'ai peitit à petit ouvert les yeux sur notre système pénal. J'ai compris la différence entre vengeance et justice ». Elle relit la Bible et s'interroge. « Qui suis-je pour juger ? Qui suis-je pour retirer la vie ? » Paradoxalement, ce questionnement l'apaise.

Dans le couloir de la mort, Booby Wilcher attend, lui, son exécution. L'ex-jurée demande à le rencontrer pour quémander un pardon. Accordé ! Le condamné se montre même chaleureux, lui que personne ne visite jamais. D'autres parloirs suivront. Lindy Lou Ison-

Mon inspiration. « Pour mes petits-enfants »

« Si je me mobilise aujourd'hui, c'est grâce à ma famille. Ou plutôt pour elle. Je veux que mes petits-enfants – j'en ai trois – questionnent ce culte de la violence et de la ven-

geance tellement enraciné aux États-Unis. Et tout particulièrement dans le sud du pays. Moi, je ne l'ai pas fait à temps. J'ai subi la tradition, sans aucun esprit critique.

Je souhaite autre chose pour les jeunes générations. Voir mes petits-enfants évoluer positivement sur la peine de mort m'encourage à continuer, à persévérer... »